



*Paris, le 17 janvier 2019*

**Communiqué de l'ANDASS suite à la diffusion du documentaire et de l'émission  
« Pièces à conviction » intitulé « Enfants placés : les sacrifiés de la République »**

L'ANDASS tient à saluer la volonté de traiter d'un sujet aussi sensible – l'enfance en danger – et complexe – la politique publique de protection de l'enfance – en grand format et à une heure de grande audience : la protection de l'enfance n'est pas le sujet de quelques spécialistes et professionnels mais l'affaire de tous, et la manière dont notre société prend soin de ses enfants est un indicateur de sa cohésion.

C'est pourquoi le traitement médiatique d'un tel sujet aurait mérité mieux que des méthodes journalistiques au-delà des limites de la déontologie : faux CV, infiltration, absence de controverse, accumulation tendancieuse des témoignages à charge, scénarisation de scènes de vie sorties de leur contexte, manipulation de la parole et des émotions d'enfants, de familles, de professionnels...

L'auteur a pris le parti d'une communication à sensation visant à prendre à témoin le grand public pour dénoncer sans nuance le dispositif français de protection de l'enfance, ses responsables départementaux et locaux, l'action des professionnels qui s'y consacrent. Sa recherche d'images à sensation jette ainsi un voile très sombre sur l'action bienveillante de nombreux services publics et associatifs qui apportent réconfort et soutien à plus de 300 000 enfants, en leur offrant des perspectives d'avenir. Le réalisateur aurait été bien inspiré de consulter les études scientifiques (étude ELAP<sup>1</sup> par exemple) qui démontrent, statistiques à l'appui, tout l'intérêt de l'accompagnement mis en œuvre par les Départements. Si 1 SDF sur 4 est passé par l'ASE comme l'a souligné le documentaire, il n'y a pas 1 enfant sur 4 passé par l'ASE qui finit à la rue !

Il ne s'agit pas de dire que les situations difficiles et les violences institutionnelles n'existent pas à l'ASE, mais l'absence totale de nuances, les amalgames erronés, renvoient à l'ensemble des professionnels investis et à des milliers de familles une image qui nous paraît bien mal servir l'intérêt de cette politique publique et donc des enfants et des jeunes accueillis. Rien n'a été dit des actions de prévention qui concernent pourtant le plus grand nombre des enfants aidés.

---

<sup>1</sup> Enquête longitudinale sur l'accès à l'autonomie des jeunes en protection de l'enfance - <https://elap.site.ined.fr/>

Le débat qui a suivi la projection du documentaire a eu le mérite d'apporter une vision plus nuancée, tout en ne facilitant pas pour le grand public la lisibilité sur cette politique publique, qui a pour partie une dimension judiciaire - les Juges décident de la majeure partie des placements -, mais aussi et surtout décentralisée : les Départements organisent cette politique sur chaque territoire. Bien que décentralisée, cette politique ne peut être efficace que si elle est partagée avec l'Etat dans une forte mobilisation de la Justice, de l'Education Nationale, du champ sanitaire et médico-social. C'est pourquoi, par exemple, il est nécessaire que la pédopsychiatrie et plus globalement la psychiatrie soient aux côtés de l'ASE : l'ANDASS, qui rassemble des dirigeants territoriaux de l'action sociale des Départements et Métropoles, en appelle au gouvernement pour cibler les 50 millions prévues par la Ministre Agnès Buzyn sur des solutions pour les enfants confiés à l'ASE avec troubles sévères du comportement.

L'ANDASS réaffirme sa vision d'une politique de protection de l'enfance ambitieuse pour tous les enfants et les jeunes majeurs, à la fois protectrice et émancipatrice : protéger, accompagner à se reconstruire, offrir des perspectives pour restaurer le lien de l'enfant avec sa famille ou lui donner la possibilité de grandir hors de sa famille, contribuer à garantir l'égalité des droits des « enfants » de l'ASE avec tous les autres enfants.

La réforme de 2016 centrée sur les besoins de l'enfant et sur son parcours doit être pleinement mise en œuvre avant de faire à nouveau évoluer le cadre législatif.

L'ANDASS est attachée à la décentralisation, et s'agissant de la protection de l'enfance, proclame la nécessité que les Départements soient pleinement reconnus comme les chefs de file de cette politique publique et disposent des moyens de la mettre en œuvre. Il est de la responsabilité de l'Etat de garantir l'équité territoriale. Tous les territoires ne disposent pas des mêmes ressources pour mettre en œuvre cette politique publique entendue au sens large, depuis la prévention et la protection maternelle et infantile (PMI), jusqu'aux actions en faveur de l'éducation et la jeunesse en passant par l'ASE.

Enfin, le documentaire et le débat ont appelé des « anciens » de l'ASE à témoigner ; ils ont fait preuve de courage et de résilience au plan individuel, et fait part d'un regard réflexif global sur la politique de protection de l'enfance. L'ANDASS défend le principe d'une participation active des usagers à la construction même de la politique publique, et souhaite vivement que les bonnes pratiques dans ce domaine – comme en a témoigné le Département de la Gironde avec son « conseil départemental des enfants de la protection de l'enfance » - soient valorisées et développées.

Contacts ANDASS :

**Jean-Paul RAYMOND**, Paris, Président ([jean-paul.raymond@paris.fr](mailto:jean-paul.raymond@paris.fr) / 01 43 47 70 00)

**Pierre STECKER**, Seine-Saint-Denis, référent des politiques enfance, famille et jeunesse, santé ([pstecker@seinesaintdenis.fr](mailto:pstecker@seinesaintdenis.fr) / 01 43 93 80 00)